

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

## Du 18 mars 2021

---

**Présents:** Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Lucette Bourgeois, Serge Bailly, Sandra Voisin, Nathalie Verdegheem, Yves Provent, Monique Busnel, Serge Gomes, Roelof Verhage, Nicolas Barrier.

**Excusés :** Françoise Cavanne donne pouvoir à Serge Bailly, Mélanie Jacquin à Serge Gomes.

Séance à huis clos. Le port du masque est obligatoire.

### Ouverture de la séance à 20h28

**Secrétaire de séance :** Lucette Bourgeois

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 25.02.2021, ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité.

### **Délibération N°20211803-001 : Adhésion au groupement de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo protection : Approbation de la convention constitutive.**

M. le maire présente une enquête sur l'évolution du nombre d'infractions dans les communes faisant partie de la Commission Locale de Prévention de la Sécurité et de la Délinquance (CLSPD) entre 2015 et 2017.

La CLSPD s'est engagée dans une démarche, en lien avec la Gendarmerie Nationale, de mise en place d'une vidéo protection sur son territoire pour répondre aux actions réalisées en matière de tranquillité publique, afin d'agir sur le sentiment de sécurité des usagers, de prévenir les actes de délinquance, d'aider à l'élucidation des faits, et de participer à la meilleure action des forces de police. La Commune ainsi que les collectivités d'Ambérieu en Bugey, d'Ambronay, de Bettant, de Château Gaillard, de Saint Maurice de Rémens et de Saint Rambert en Bugey ont souhaité s'associer à cette démarche afin de constituer un groupement de commandes. La Ville d'Ambérieu-en-Bugey serait « le coordonnateur » du groupement.

L'enveloppe budgétaire de la commune attribuée pour le déploiement de son système de vidéo protection est d'un montant prévisionnel de **45 072,00 € HT** sur trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023), le coût annuel total pour 5 caméras de vidéo-protection étant de **2760.00€ HT**.

*Serge Gomes : nous l'avons dit lors du dernier conseil, nous sommes favorables au déploiement de la vidéo protection, même dans notre commune rurale. Si ce dispositif peut non seulement avoir un effet dissuasif sur les « acteurs » délinquants mais également pourrait apporter une aide précieuse à la résolution d'actes délictuels, alors nous ne pouvons qu'être en accord avec cette proposition.*

*Quelle garantie a-t-on que les caméras d'ambiance qui seront implantées derrière l'école et sur l'aire de jeux pourront « capter » les images dans un environnement dans le noir puisque vous avez décidé l'extinction des feux la nuit ?*

**Christian Limousin :** les caméras d'ambiance ne sont pas très efficaces dans le noir. Il est difficile de relever les n° des plaques d'immatriculation. Ceci étant dit, derrière la salle des fêtes, il y a un allumage automatique par détection de présence ce qui éclaire bien la zone et en général, les cambriolages s'effectuent plutôt au crépuscule... Pour l'aire de loisirs nous nous reposerons la question sur l'opportunité de mettre une caméra.

**Par 4 voix CONTRE, 2 abstentions et 9 voix POUR,** il est décidé **d'ADHERER** à ce groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo-protection, de **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget sur les exercices budgétaires, d'**APPROUVER** le coût annuel total pour 5 caméras de vidéo-protection pour **2760.00€ HT** et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Délibération N°2021803-002 : Signature d'une promesse de bail pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école entre la commune de Douvres et la société coopérative P'AIN d'ENERGIE**

Par délibération du 17/12/2020, la commune a souhaité s'engager dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCPA et notamment dans son volet énergie renouvelable, par l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. L'appel à Manifestation d'intérêt étant achevé, la promesse de bail sera signée avec la **Société Coopérative P'AIN d'ENERGIE**. Après cela, la société lancera une étude sur la structure de la toiture de l'école afin de déterminer la faisabilité du projet.

*Serge Gomes : sur ce dossier, pas de surprise nous voterons contre mais il convient d'expliquer notre vote :*

*D'abord le fond : il ne s'agit pas d'être contre le développement des énergies renouvelables et plus spécifiquement des panneaux photovoltaïques mais de souligner qu'il n'y a aucun intérêt pour notre commune de prêter les toits municipaux.*

*Sur la forme ensuite: voyez-vous, Monsieur le Maire, ce qui nous gêne dans ce dossier, c'est que nous avons comme l'impression que vous arrangez « vos amis » afin qu'ils puissent bénéficier gratuitement et sans contre partie des espaces communaux. La véritable question que je pose ce soir : est-on dans le rôle d'un conseil municipal d'offrir à des fins commerciales (puisque qu'il y a une société qui remerciera ses actionnaires) les toitures communales. Sincèrement nous ne le pensons pas.*

*Vous allez nous répondre que nous devons agir pour le climat et le développement durable et vous aurez raison mais il y a tant d'autres choses à mettre en œuvre au niveau municipal pour être acteur moteur et vertueux dans ce domaine: récupération des eaux pluviales pour les WC à l'école, isolation de nos bâtiments, revoir notre éclairage en ampoules spécifiques...bref nulle besoin d'aller vers ce genre de montage...*

*A titre complémentaire, vous engagez la municipalité sur une promesse de bail mais nous n'avons aucune information encore une fois, sur la durée, les modalités ou encore qui est cette société qui n'a que peu de temps d'existence.*

*Merci de vos précisions qui auraient dû être dans ce dossier avant délibération.*

Christian Limousin : Pl'Ain d'Energie monte en puissance, d'autres communes commencent à s'engager et on ne peut pas les taxer de « copinage » ou de favoritisme, même la CCPA s'investit et accompagne financièrement la société Pl'Ain d'Energie. Notre but, est de susciter des volontaires pour se lancer dans les énergies renouvelables. La promesse de bail est prévue pour 1 an.

Serge Bailly : il faut comprendre la démarche de Pl'Ain d'Energie dans son rôle d'incitation globale, sans recherche de contrepartie.

Roelof Verhage : on ne peut pas accuser de copinage sans preuve, il faut apporter des éléments.

Charlotte Supernak : n'adhère pas sur le point de revente à EDF

Françoise Cavanne, absente, ne prend pas part au vote. **Par 1 abstention et 2 voix CONTRE**, le CM **SIGNE** la promesse de bail pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école avec **la Société Coopérative Pl'AIN D'ENERGIE et AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de production électrique après le retour de l'étude de structure si celle-ci est positive.

### **Informations générales :**

**Déclarations préalables** : JUNIER Ludovic : apprentis/ LEFEVRE Célia : création fenêtre / VIDAL Arnaud : réfection toiture / CHAPUIS Christophe : division parcellaire / ACHY Gilbert : apprentis

**Permis de construire** : Néant

### ➤ **Informations**

Réponse à la question de Mélanie Jacquin, lors du conseil du 25 février concernant la distanciation des élèves à la cantine : la séparation de 2 mètres entre les groupes des différentes classes est respectée.

Règlement intérieur du Conseil Municipal : lecture par le Maire d'articles de loi dans « La vie communale » concernant la place réservée à la minorité dans le bulletin municipal. Celui-ci est plutôt réservé à l'expression des associations et contient des informations sur ce qui a été fait dans le village et surtout pas de prosélytisme.

Charlotte Supernak : la place est contrainte. La mise en page est compliquée et impose un nombre de pages multiple de 4 : 20, 24 ou 28.

Serge Gomes : si notre texte devait faire une page et n'était pas publié ou réduit à ½ page, une action pourrait être menée.

Christian Limousin : Rien qu'au niveau du conseil, il faut être plus concis dans vos propos : Un quart de page pour poser une question, c'est trop... Dans le bulletin, vos interventions doivent se limiter sur la gestion de la commune ou sur les projets en cours et ne pas faire un « Mot du maire » bis.

Conformément au règlement intérieur, en réunion de Conseil Municipal, je répondrai aux questions concernant l'ordre du jour. Pour les questions d'ordre général, il faudra me les envoyer 48h avant le conseil pour avoir la réponse en séance.

Les travaux d'extension de la cantine avancent

➤ **Tour de table du maire, des adjoints et conseillers :**

Serge Gomes : *lors du dernier conseil nous vous avons interpellé sur la nécessité (et le droit) d'ouvrir une page internet dédiée à la minorité : où en sommes-nous ?*

Christian Limousin : nous sommes, effectivement, tenus de vous laisser une page avec un lien, au même titre que les associations.

Serge Gomes : *Projet grange Lamane : où en est ce projet de logements sociaux piloté par ALFA 3A ?*

Christian Limousin : Cela suit son cours. Alpha 3A n'a pas fini de boucler le budget.

Guy Bellaton : M. Bolliet propose le 27 mars ou le 3 avril pour une réunion « Bois et chemins ». Les convocations seront envoyées pour le 27 mars.

Christian Limousin : le prochain conseil pour le vote du budget aura lieu le 8 avril 2021 à 20h30.

**Clôture de la séance : 21H03**